

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 37

**Projet d'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain entre
le pont Pierre-Laporte et la côte de l'Église à Québec**

**LA COMMISSION INVITE LES CITOYENS À S'EXPRIMER LE 12 DÉCEMBRE
PROCHAIN**

Québec, le 30 novembre 2005 – La commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tiendra la deuxième partie de l'audience publique sur le *projet d'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain entre le pont Pierre-Laporte et la côte de l'Église à Québec par la Commission de la capitale nationale du Québec*, le 12 décembre 2005, à 19 heures, à la salle Frontenac (2^e étage) de l'hôtel Gouverneur, situé au 3030, boulevard Laurier à Sainte-Foy.

Cette partie sera consacrée exclusivement à l'audition des mémoires et des opinions verbales des personnes, des municipalités, des organismes et des groupes désireux de donner leur avis à la commission ainsi qu'aux suggestions et aux opinions verbales du public.

COMMENT RÉDIGER UN MÉMOIRE ?

Un mémoire est un document servant à exposer des opinions ou des préoccupations sur un sujet précis. Il permet de développer et de préciser les arguments qui soutiennent cette opinion.

En règle générale, un mémoire comprend les éléments suivants : une courte présentation de la personne, du groupe, de l'organisme ou de la municipalité qui soumet le mémoire, une brève explication de l'intérêt porté au projet, des opinions sur l'ensemble du projet, les préoccupations liées au projet et, le cas échéant, les suggestions et les commentaires susceptibles d'améliorer le projet. Ceux et celles qui décident de ne pas rédiger un mémoire peuvent exprimer leur opinion verbalement lors de l'audience publique. Une présentation verbale peut être développée de la même façon qu'un mémoire.

Des conseils sont fournis, à titre indicatif seulement, sous forme de questions dans le document intitulé *Comment rédiger un mémoire*. Ce dernier est disponible dans les centres de consultation ainsi qu'en version électronique dans le site Internet du BAPE, au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « comment participer ».

COMMENT PRÉSENTER UN MÉMOIRE ?

Afin d'assurer une bonne planification du déroulement des séances publiques de l'audience, toute personne qui désire présenter un mémoire ou s'exprimer verbalement lors de l'audience est invitée à informer la coordonnatrice du secrétariat de la commission, Danielle Dallaire, de son intention, dans la mesure du possible, deux semaines avant la deuxième partie de l'audience, en composant le 418 643-7447 poste 422 ou, sans frais, le 1 800 463-4732.

Afin que la commission puisse en prendre connaissance avant la séance publique, le mémoire, bien identifié au projet, devra être transmis **au plus tard le 8 décembre 2005**, au secrétaire du BAPE, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10, Québec (Québec) G1R 6A6, à l'attention de **M^{me} Danielle Dallaire**.

Les personnes désirant transmettre leur mémoire par courrier électronique pourront l'adresser à champlain@bape.gouv.qc.ca et une copie originale devra suivre par la poste. Les mémoires seront diffusés dans le site Internet du BAPE sous la rubrique « Consulter la documentation » de la page principale du mandat dès qu'ils seront rendus publics par la commission.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Vous pouvez consulter les documents relatifs au projet ainsi que les transcriptions des séances de la première partie de l'audience au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal ainsi qu'à l'endroit suivant :

- Bibliothèque Charles-H. Blais, 1445 avenue Maguire, Sillery (accès gratuit à Internet).

Vous pouvez également consulter les transcriptions des séances de la première partie de l'audience publique ainsi que les documents relatifs au projet dans le site Internet du BAPE, au www.bape.gouv.qc.ca.

LA PARTICIPATION DU PUBLIC EST ESSENTIELLE !

La participation du public est essentielle pour la commission. Elle permet d'entendre les arguments, les opinions et les suggestions des participants avant la rédaction du rapport qui sera remis au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Thomas J. Mulcair, au plus tard le 14 mars 2006.

Les personnes qui désirent obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Danielle Dallaire au 418 643-7447 poste 422 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : champlain@bape.gouv.qc.ca.